



MOBILITÉ

Développement des mobilités douces : déploiement d'abris vélos sécurisés à La Baule-Escoublac

La Ville de La Baule-Escoublac intensifie ses efforts pour promouvoir les mobilités douces et décarbonées avec un ambitieux plan Vélo lancé il y a quatre ans. Ce plan inclut l'augmentation des pistes cyclables, le triplement des stations de vélos en libre-service, et l'installation d'infrastructures sécurisées pour vélos aux abords des gares.

Publié le 14 août 2024

La Ville de La Baule-Escoublac met tout en œuvre pour favoriser le développement des nouvelles mobilités et des modes de locomotion décarbonés.

Pour cela un ambitieux plan Vélo a été lancé depuis quatre ans, mode de déplacement particulièrement adapté à un milieu urbain comme le nôtre :

- augmentation conséquente du linéaire routier consacré au vélo (pistes cyclables, chaussidoux, marquage au sol...)
- triplement du nombre de stations de vélos en libre-service et des machines mise à disposition ;
- équipement divers (stations de gonflage solaires et connectées...)
- mise en place de l'offre Vélycéo (CAP & CARENE).

Dans cette démarche, la Ville entend donc encourager le « vélotaf » tout en luttant contre le vol des deux roues, un des principaux freins au développement de la pratique. Pour cela, en collaboration avec La Ruche à Vélos, une entreprise nantaise reconnue pour son expertise dans le domaine des infrastructures cyclables, elle vient d'implanter des infrastructures de stationnement sécurisé pour les vélos aux abords des deux gares de la commune.

Ainsi, depuis le 13 août 2024, deux abris vélos sécurisés sur le parvis sud de la gare centrale permettant d'accueillir environ 60 deux-roues et 10 vélos-cargos. Deux box consignes individuels sont également disponibles sur le parking nord de la même (12 places) et un au niveau de la halte SNCF de La Baule-les-Pins (6 places).

<https://www.labaule.fr/information-transversale/actualites/developpement-des-mobilites-douces-deploiement-dabris-velos-securises-a-la-baule-escoublac-25681?>

Ces équipements offrent une solution pratique et rassurante pour les cyclistes locaux ou de passage.

Cette réalisation s'inscrit dans le cadre de la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) visant à promouvoir des modes de transport durables et à réduire l'empreinte carbone. A ce titre, pour un investissement de 145 000 € environ, la Région des Pays de la Loire a accordé à la commune une subvention de 48 000 € de dans le cadre du plan France Relance.

Dans un souci de cohérence, la Ville a décidé de confier la gestion de ces équipements et l'information clients à la société EFFIA, qui a déjà en charge l'ensemble du stationnement payant à La Baule-Escoublac.

Il est déjà envisagé de déployer dès le début de l'année prochaine de nouvelles consignes sécurisées pour vélos sur les secteurs de Lajarrige, du marché central et du Casino.

La mise en place de ces équipements est une réponse de la Ville aux nouveaux besoins de mobilité et de sécurité de ses administrés, mais aussi des usagers en itinérance.

Infos pratiques :

Tarifs d'Abonnement :

- À la journée : 1 €
- Au mois : 15 €
- À l'année : 60 €

Le paiement et la souscription d'abonnements se font directement via l'application disponible pour les smartphones Android et iOS (Apple).



VILLE DE
La Baule
ESCOUBLAC

VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

📞 02 51 75 75 75



LES
PLUS
BELLES BAIES
DU MONDE